

## COMMUNE DE VALRAS-PLAGE

### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

## 1. La section de fonctionnement

### 1.1 Résultats de fonctionnement pour l'année 2022

Recettes de fonctionnement		13 273 146.54€
Dépenses de fonctionnement		10 990 199.03 €
Résultats de l'année 2022	+	2 282 947.51€

### 1.2 Analyse

#### Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- **Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune, ...

Pour 2022, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 3 277 259.59 €. On observe toutefois un écart par rapport à nos prévisions de 205 471.41 € (crédits de dépenses non consommés).

- **Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Ces dépenses s'élèvent à 5 126 146.50 € pour l'année 2022, soit une augmentation de 9,36%, due essentiellement aux augmentations mécaniques, à l'augmentation de 20K€ du personnel extérieur (CRS), et à l'augmentation du point d'indice de 3,5% au 1<sup>er</sup> juillet 2022.

- **Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les subventions versées aux associations et au CCAS, les frais de contingents incendie, les participations aux organismes extérieurs et les indemnités des élus. Ces charges s'élèvent à 894 586.28 €.

- **Les charges financières (chapitre 66)**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 185 674.10 €. Elles étaient de 185 330.29 € en 2021.

- **Les charges exceptionnelles (chapitre 67)**

Elles concernent principalement des subventions exceptionnelles aux associations et à l'école de voile.

#### **Récapitulatif des dépenses de fonctionnement**

Chap.	Intitulés	CA 2022
011	Charges à caractère général	3 277 259,59
012	Charges de personnel	5 126 146,50
014	Atténuation de produits	30 000,00
65	Autres charges de gestion courante	894 586,28
66	Charges financières	185 674,10
67	Charges exceptionnelles	51 184,17
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	232 991,00
Total des dépenses réelles		9 797 841,64
Opération d'ordre		1 192 357,39
Total des dépenses de fonctionnement		10 990 199,03

#### **Les recettes de fonctionnement :**

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

- **Les atténuations de charges (chapitre 013)**

Le remboursement des frais de personnel s'est élevé à 52 635.93 € en 2022. Ces sommes concernent le remboursement des salaires par notre assureur pour les agents en arrêts maladie.

- **Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)**

Les produits, d'un montant total de 1 084 379,97 €, proviennent principalement :

- De l'occupation du domaine public (terrasses des commerces, stationnement)
- Des services enfance (centres de loisirs, multi-accueil)

- **Les impôts et taxes (chapitre 73)**

**Les taux d'imposition communaux sont :**

Taxe sur le foncier bâti: 41.05 %

Taxe sur le foncier non bâti: 37.6%

L'augmentation du produit de la fiscalité est liée à la revalorisation des bases fiscales via un coefficient d'actualisation calculé par l'administration fiscale, en fonction de l'inflation, pour l'ensemble du territoire national et, d'autre part, à la construction de nouvelles habitations.

Le chapitre 73 regroupe également le produit des jeux (en augmentation de 959 K€) et les droits de mutation.

- **Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)**

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales, est une ressource stable.

Le chapitre 74 regroupe également les participation de la CAF (en diminution de 20 K€) et les dotations de garantie (- 128 K€).

- **Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)**

Il s'agit notamment des loyers et des redevances des sous-traités d'exploitations encaissés

- **Les produits exceptionnels (chapitre 77)**

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève à 678 951.78 €. Il correspond aux cessions d'immeubles.

### Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chap.	Intitulés	CA 2022
013	Atténuation de charges	52 635,93
70	Produits des services	1 084 379,97
73	Impôts et taxes	8 918 774,79
74	Dotations et participations	1 612 405,43
75	Autres produits (dont loyers)	273 746,51
76	Produits financiers	103,18
77	Produits exceptionnels	678 951,78
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	187 314,00
Total recettes réelles		12 808 311.59
Excédent de fonctionnement reporté		255 782.02
Opérations d'ordre		209 052.93
Total des recettes de fonctionnement		13 273 146.54

## 2. La section d'investissement

### 2.1 Résultats d'investissement pour l'année 2022

Recettes d'investissement	4 796 633.86 €
Dépenses d'investissement	6 170 458.17 €
Résultats de l'année 2022	- 1 373 824.31 €

Le pourcentage de réalisation de dépenses d'équipement est 74,14% soit 3 952 089,57 € de travaux sur 5 330 298,60 € prévus. Si l'on tient compte des restes à réaliser, les dépenses d'équipement atteignent 4 685 386,49 € sur 5 330 298,60 € prévus, soit un taux de réalisation de **87,90%**.

### 2.2 Analyse

#### Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

- **Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)**

Le capital restant dû au 31 décembre 2022 est de 12 506 190.62 €, soit une diminution de la dette de 972 K€, qui ramène le ratio de solvabilité à 5.03, soit sa valeur avant COVID.

- **Chapitres 21 et 23**

Les principaux investissements réalisés en 2022 sont les suivants :

Investissements récurrents réglés en 2022 soit 1 602K€	
Acquisition de véhicules	117 K€
Matériel	317 K€
Bâtiments, réseaux	1 020 K€
Travaux en régie	148 K€

Investissements de développement réglés en 2022 soit 2 498K€:	
Pérennité patrimoine	110 K€
Aménagement bd Jean Moulin	438 K€
Prolongement rue des Canottes	202 K€
Aménagement pôle jeunesse	21 K€
Participation investissement pluvial	3 K€
Gradins palais de la mer	244 K€
Électrification des bornes	36 K€
Signalisation parkings / horodateurs	29 K€
Réfection court de tennis	48 K€
Travaux PM	214 K€
Aménagement parkings	5 K€
Hangars centre technique	1 K€
Réfection voirie	836 K€
Cimetière	116 K€
Récifs artificiels	174 K€
Acquisition terrain	21 K€

### Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2022, les recettes d'investissement s'élèvent à 4 796 633,86 €. Elles comprennent :

- **Les recettes réelles: 3 601 036,47 €**
  - Il s'agit des subventions d'investissement reçues pour 1 352 754,29 € (chapitre 13)
  - Du FCTVA pour 317 954,42 €
  - De notre excédent de fonctionnement capitalisé (1068) lié à une précédente affectation du résultat pour un montant de 1 921 456,43 €.
- **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables pour un montant de 1 195 597,39 €

## 3. Les budgets annexes

### 3.1 Budget de la régie des sports

Fortement impactée par la crise COVID et par la fermeture de Mer et Soleil ces deux dernières années, l'École de voile retrouve progressivement sa dynamique.

	<b>Fonctionnement</b>
Dépenses	244 658.56 €
Recettes	243 924.06 €
Résultat	- 734.50 €

### 3.2 Budget du PAE des Cosses sous la Tour

	<b>Investissement</b>
Dépenses	64 056.90 €
Recettes	64 056.90 €
Résultat	0 €

## 4. Affectation du résultat

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement permet le financement de la section d'investissement.

Le tableau ci-après récapitule le résultat global de clôture:

Résultat global de fonctionnement	2 282 947.51 €
Résultat global d'Investissement	-1 373 824.31 €
<b>Résultat Global de Clôture</b>	<b>909 123,20 €</b>